Liste électorale : N'oubliez pas de vous inscrire !

Pour pouvoir voter, un citoyen doit être inscrit sur une liste électorale.

La liste électorale, permanente, fait l’objet d’une révision annuelle effectuée par une commission de contrôle. Cette commission a notamment pour mission de veiller à la régularité de la liste électorale, elle exerce un contrôle a posteriori des inscriptions et des radiations validées par le Maire et s’assure que les personnes déjà inscrites ont conservé leur droit à continuer de figurer sur la liste électorale de leur bureau de vote.

Lorsqu’il existe plusieurs bureaux de vote dans une même commune, ce qui est le cas à Meulan-en-Yvelines, une liste électorale générale est dressée à partir des listes de chaque bureau de vote (bureaux Mairie, salle Valéry, Maison des Associations, maternelle des Bois et Ferme du Paradis).

Un citoyen qui souhaite voter doit être obligatoirement inscrit sur la liste électorale générale de sa commune.

Si vous avez changé d'adresse sur Meulan-en-Yvelines, le Guichet d'Accueil Unique vous accueille en Mairie afin d'enregistrer votre nouvelle adresse qui vous permettra de recevoir votre carte et la propagande électorales. Il suffit de vous munir de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Contact

Mairie : 01 30 90 41 41